



Le + syndical

Economie, Finances, Action et
comptes publics

Fédération CGC
des Finances
Immeuble TURGOT
Télédoc 909 - pièce 153R
86/92 allée de Bercy
75 572 PARIS Cedex 12
Tél. : 01 53 18 01 76 – Fax. : 01 53 18 01 84

Mél. : federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr
Site : <http://www.cgc-finances.info/>

**Compte rendu de l'audioconférence sur l'agenda social ministériel
du mercredi 3 juin à 14 h 30**

Présente pour la CGC : Françoise DUPONT

Cette audioconférence, présidée par la Secrétaire générale Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, pourrait valablement avoir pour intitulé : « ET UN, ET DEUX, ET TROIS...ZERO ! ».

En effet, si elle constituait la 3ème séance consacrée au projet de l'agenda social ministériel de la fin du premier semestre, soit pour les seuls mois de juin et juillet 2020, cette audioconférence n'a apporté aucune plus-value en la matière. Et, pire encore, l'agenda social n'était toujours pas finalisé à l'issue de cette réunion, les dates prévues sur le projet présenté devant encore subir des reports.

L'échange s'est borné à quelques vacuités. « Echange » semble d'ailleurs un bien grand mot pour cet exercice, puisque toutes les Fédérations présentes n'avaient aucune contribution nouvelle à apporter sur le sujet si ce n'est de souligner la persistance des transmissions tardives des documents. [Les Fédérations UNSA/CFE-CGC ont demandé quand aura lieu la finalisation de l'agenda social pour les 4 semaines restantes avant la trêve estivale.](#)

A l'appui, les documents déjà envoyés, le 26/05 à 21 h, pour le précédent GT du 27 mai à 10 h 15 : la fiche méthode sur les réunions à distance (ordonnance du 27 mars 2020 crise sanitaire Covid-19), la fiche relatant les échanges (passés ou à venir) sur l'adaptation des services à la crise sanitaire ainsi que les travaux suspendus pendant la crise et à relancer, et le projet d'agenda social pour la période du 10/06 au 10/07.

Avait également été adressé, en vue de la séance de ce jour, le relevé de décisions des deux dernières audioconférences des 20 et 27 mai consacrées à la réorganisation de l'agenda social pour les semaines et mois à venir. Mais l'envoi tardif de ce document,

le jour même à 12 h 34, a été déploré par l'ensemble des Fédérations, qui de ce fait n'ont pas toutes pu en prendre connaissance préalablement.

Ironie du sort : la fiche méthode sur l'organisation des réunions à distance prévoit « *la communication dans les meilleurs délais des documents venant la cas échéant à l'appui de la réunion, si possible 8 jours avant la réunion* ».

Suite aux récriminations de l'ensemble des Fédérations, les termes « **si possible** » seront retirés de cette fiche...La Secrétaire générale a indiqué que les documents devant de ce fait parvenir aux OS dans les 8 jours précédant la réunion, tout document non reçu dans ce délai verra sa validation reportée, sauf accord général des OS.

Les Fédérations ont tout de même souligné que cela fait plus de 10 ans qu'elles demandent le respect d'un délai suffisant dans la transmission des documents de travail...

Suite aux demandes de précisions de certaines fédérations, les corrections sémantiques suivantes seront apportées à cette fiche méthode :

- Désignation d'un secrétaire de séance **de l'administration** chargé de veiller au bon déroulement de la réunion (page 1)
- Un compte rendu ou relevé de décisions sera **établi** (*les termes initiaux étaient : sera proposé si nécessaire*) ainsi que la date d'une prochaine réunion le cas échéant (page 1)
- Transmission d'un tableau synthétique à l'ensemble des membres ayant voix délibérative intégrant les **votes** (*terme initial : positions*) de chacune des organisations syndicales (page 2)

S'agissant de l'agenda social du second semestre, la Secrétaire générale a souligné la nécessité d'un échange en juillet avec les fédérations syndicales afin d'établir le programme de travail avant la rentrée.

La Secrétaire générale a également délivré les informations suivantes :

- Le questionnaire sur le télétravail, en cours de finalisation, sera prochainement adressé aux agents des MEF. Dès lors, le GT télétravail du 30/06 pourrait être décalé sur juillet.
- Le recours aux sociétés ALIXIO/SOCOTEC pour conduire l'audit sur l'évaluation des dispositifs de prévention n'est aucunement un déni de la valeur des acteurs internes. Ces prestataires externes ont la vision sur d'autres univers que le MEF, ce qui permettra d'en importer les bonnes pratiques le cas échéant.
- Le vol de bonbonnes de gels hydrauliques mises à la disposition des agents de Bercy : la SG a déploré ces actes mettant en danger la santé des collègues.
- La mise en place d'un relevé du passage du personnel de ménage dans les toilettes des bâtiments de Bercy, afin de sécuriser les personnels.

Fin de l'audio à 15 H 35
